

C'est le 27 mars 1623 que la députation prêta serment à Philippe IV qui, de son côté et par la bouche de la gouvernante-générale, confirma les libertés du Luxembourg.

Il est aisé de se figurer le mécontentement de nos compatriotes de l'époque de voir finir le règne d'Isabelle en tant que souveraine et réintégrer le régime ancien qui plaçait le pays de Luxembourg sous la souveraineté des rois d'Espagne qui n'avaient jamais montré le moindre intérêt pour ce duché lointain.



Philippe IV

Cl. Musées de l'Etat

L'année 1623 était encore malencontreuse à un autre point de vue: la peste (ou le typhus?) avait repris ses ravages de sorte que le Conseil provincial, par ordonnance du 21 juin, se vit forcé de chasser les mendiants étrangers de la ville de Luxembourg, de fermer complètement les portes du Château et de St-Ulric (Grund) et de ne laisser ouvertes - pendant le jour - que les portes de Trèves et des Juifs. (3) Faut-il rappeler qu'en 1623 il ne se trouvait dans tout le duché de Luxembourg qu'un seul médecin (diplômé de Louvain).(4)